

C.C.A.S. Direction du Développement Social

Centre administratif municipal

7, avenue Adrien Raynal

94310 Orly

01 48 90 20 00

M.D.P.H.

Documents à fournir obligatoirement

- Pièce d'identité
- 1 quittance de loyer
- SI HEBERGE** : Attestation d'hébergement + Justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance de loyer, EDF, etc...) + Pièce d'identité de l'hébergeant
- SI TUTELLE OU CURATELLE** : attestation de jugement
- Certificat médical rempli par le médecin
- Demandes de compensation** : Avis d'imposition ou de non-imposition et R.I.B.

Le CCAS instruit les demandes le lundi, mercredi et vendredi matin de 8h45 à 11h45 **SANS RENDEZ-VOUS** et l'après-midi **SUR RENDEZ-VOUS**